



© Pascal Mora

**Comptes annuels
2017**

**CHAÎNE
DU BONHEUR**
LA SUISSE SOLIDAIRE



RAPPORT DE PERFORMANCE

Le présent Rapport de performance est établi en conformité avec les normes de présentation des comptes RPC 21.

Créée en 1946 sous forme d'une émission de la Radio suisse romande, la Chaîne du Bonheur est devenue en 1983, à l'initiative de la SRG SSR, une fondation privée indépendante.

D'utilité publique et sans but lucratif, la Fondation de la Chaîne du Bonheur (ci-après la CB) a pour objectif de secourir des personnes en difficulté confrontées au malheur et à l'adversité, quelle qu'en soit la cause (article 2 des Statuts).

ORGANISATION

L'organe suprême est le **Conseil de Fondation (CF)**, composé de 14 membres au maximum qui sont élus pour des mandats de deux ans renouvelables et ont la charge de veiller à la bonne marche de la Fondation. Le CF exerce la surveillance de la CB ; il décide des orientations stratégiques dans tous les domaines d'intervention et définit les risques, les objectifs et le budget. Il approuve les comptes annuels et engage les membres de la direction. Le CF se réunit trois fois l'an. La présidence de la Fondation est assurée depuis le 1^{er} janvier 2018 par Pascal Crittin, directeur de la RTS, qui a succédé à Ladina Heimgartner, qui présidait la Fondation depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le CF délègue un certain nombre de tâches liées à la surveillance de la Fondation à un **Comité** composé de cinq membres issus du CF. Le Comité se réunit tous les deux mois pour suivre la marche de la Fondation.

Les membres du CF ne sont pas rétribués par la CB pour leur travail fourni mais ont droit au remboursement de leurs frais effectifs.

L'attribution des financements aux projets soumis par les organisations d'entraide, pour l'étranger comme pour la Suisse, est décidée au sein des **Commissions de projets** (COPRO INT et COPRO CH). Ces commissions sont composées d'experts indépendants, de représentants du monde de l'entraide et de membres de la direction de la CB. Afin de garantir l'indépendance par rapport aux organisations d'entraide concernées, les décisions de financement se prennent en deux étapes au sein de la COPRO-INT : une recommandation en plenum et une décision par une commission réunissant le Président de la COPRO et le Directeur de la CB assistés de deux experts.

La **Commission de gestion financière** (COGEFI) est composée de spécialistes en finances nommés par le CF. Elle est chargée de définir la stratégie de gestion des placements de la CB et d'en suivre l'application. Elle assiste également le CF dans sa mission de supervision de la gestion financière de la CB.

Le **directeur** de la CB, nommé par le CF, est chargé d'exécuter les décisions du CF et de veiller à la saine gestion de la CB. La direction est assurée depuis le 1^{er} janvier 2012 par Tony Burgener. Le directeur s'appuie sur un **Comité de direction** composé de trois membres, proposé par le Directeur et nommé par le CF (finances et administration, projets, relations publiques et partenariats).

L'**organe de révision** de la CB nommé par le CF procède chaque année à l'audit des comptes de la Fondation. Mazars Suisse a été nommé à cette fonction depuis 2011.

COLLABORATEURS DE LA CHAÎNE DU BONHEUR

La Fondation emploie uniquement des collaborateurs en Suisse. Au 31 décembre 2017, la CB employait 19 collaborateurs pour l'équivalent de 14,9 postes à plein-temps, pour la majorité à Genève, avec une personne à Zurich et une personne à Lugano. Elle employait également une stagiaire. Au cours de l'année, la Chaîne du Bonheur a recouru à 8 auxiliaires rémunérés pour la saisie des adresses de donateurs et d'autres tâches diverses liées aux collectes (CHF 15'868 au total).

QUE FAIT LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

La CB collecte des fonds auprès de la population de Suisse, suite à une catastrophe, naturelle ou causée par l'homme. Elle attribue ensuite les fonds collectés à des projets d'aide bien définis. Les collectes sont lancées avec le soutien de son partenaire principal, la SSR, et ses unités d'entreprise : dans ce cadre, les « voix de la CB » dans chaque région (Jean-Marc Richard, Ladina Spiess, Carla Norghauer et Claudia Cathomen) jouent un rôle primordial lors de ces appels. La CB organise également des collectes à froid, non liées à l'actualité, pour financer des actions en faveur de causes humanitaires pour lesquelles les organisations suisses peuvent intervenir.

La CB cofinance les projets à l'étranger soumis par ses organisations d'entraide partenaires. Le département Projets de la CB analyse les demandes de contribution et le directeur prend les décisions pour les projets inférieurs à 200'000 francs. Pour les projets qui dépassent ce montant, le département Projets émet des recommandations à l'intention de la Commission de Projets COPRO, qui prend une position (projet accepté, non-accepté ou sous condition) qui doit ensuite être validée par une commission décisionnelle, la COPRO DEC. Le département Projets suit ensuite l'évolution de chaque projet, contrôle les rapports des organisations, visite des projets sur place ou mandate des évaluations ou audits par des experts indépendants. En 2017, la CB a mandaté des évaluations externes en Haïti et au Népal. En Haïti, il s'agit d'une évaluation en temps réel (real time evaluation) peu après l'ouragan Matthew, tandis qu'au Népal, les experts ont examiné les méthodes adoptées par les organisations partenaires pour être à l'écoute des populations affectés. De son côté, la CB a elle-même réalisé des missions de suivi en Irak, au Népal (2 visites), en Haïti et en Ouganda.

Soucieuse d'un partenariat opérationnel compétent et solide pour réaliser les projets sur le terrain, la CB procède au ré-agrément de ses organisations partenaires tous les 4 ans selon la décision du CF. Cet exercice a été effectué en 2015 avec l'aide d'un consultant externe, sur la base des critères qui ont été revus par le Conseil de Fondation en 2014. Au 1^{er} janvier 2018, la CB compte toujours 25 organisations partenaires pour la mise en œuvre des projets à l'étranger. En Suisse, la CB collabore avec une cinquantaine d'organisations actives dans l'aide aux jeunes en difficulté et aux jeunes migrants.

COLLECTES DE FONDS (RESSOURCES) EN 2017

Au total, la CB a collecté en 2017 des dons pour un montant de CHF 38'101'376.

La CB a organisé le 11 avril 2017 une journée de collecte nationale en faveur des victimes de la famine en Afrique qui a permis de rassembler CHF 19'142'807. Fin août, la CB a lancé un appel à la solidarité suite aux éboulements catastrophiques survenus dans la région de Bondo, rassemblant CHF 5'893'621 en quelques semaines. Durant l'automne, la Fondation a alerté la population sur le sort désastreux des réfugiés Rohingya au Bangladesh. L'appel à la solidarité a permis une collecte de CHF 4'019'033. Durant l'année 2017, la CB a continué par ailleurs à collecter des fonds en faveur des réfugiés (CHF 323'824) et en faveur de la Syrie (CHF 737'526).

L'opération conjointe de la CB et de SRF « Jeder Rappen zählt », littéralement « Chaque centime compte », a été menée du 15 au 21 décembre 2017 depuis Lucerne. Cette opération est destinée à financer des projets d'éducation et de formation pour les enfants et les jeunes en difficulté, à l'étranger et en Suisse. Les dons collectés au 31.12 s'élèvent à CHF 3'107'314. Une partie des fonds collectés suite à l'opération « Jeder Rappen zählt » 2016 en faveur des enfants en fuite sont parvenus à la Fondation début 2017 et figurent donc dans les comptes de cet exercice (CHF 2'666'766).

Une opération similaire, baptisée « Cœur à Cœur », en faveur des jeunes dans la précarité en Suisse, a parallèlement été menée pour la deuxième année consécutive par la RTS, du 15 au 22 décembre sur la Place Centrale à Lausanne, ce qui a permis de collecter CHF 594'517 au 31.12. Les dons collectés début 2017 pour « Cœur à Cœur » 2016 s'élèvent par ailleurs à CHF 630'345. Au Tessin, la RSI a mené dans le cadre de « Locarno on ice » l'opération « Ogni centesimo conta » qui a permis de récolter CHF 241'048 en faveur de projets de formation des jeunes en Suisse. Pour ces trois opérations, de nombreux dons continuaient à affluer début 2018.

Durant 2017, la Fondation a reçu des legs non affectés pour un montant de CHF 2'692'352. Lors de sa séance du 19 mars 2018, le Conseil de Fondation a approuvé l'attribution de ces legs aux fonds suivants : CHF 1'300'000 au fonds Child, CHF 1'000'000 au fonds Early Response, CHF 392'352 au fonds Innovation.

UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS

Au cours de l'exercice 2017, la CB a approuvé le financement de 161 nouveaux projets pour un montant de CHF 54'706'172 (projets dans 32 pays, Suisse incluse). La majeure partie de son activité d'analyse s'est portée sur des projets au Bangladesh (réfugiés Rohingya), en Haïti (cyclone Matthew), au Népal (séisme de 2015) ainsi que les contextes liés à la sécheresse et les conflits en Afrique (Somalie et Soudan du Sud), les projets d'aide à l'enfance dans diverses parties du monde et les contextes syriens et irakiens sans oublier les projets sociaux et humanitaires en Suisse. Les opérations « Jeder Rappen zählt » et « Cœur à Cœur » 2016 en faveur des enfants en fuite et des jeunes en rupture ont de leur côté mobilisé des ressources sur des projets

en Suisse mais également à l'étranger. La CB a également poursuivi son activité d'aide sociale individuelle, un de ses buts statutaires. Elle a attribué au total CHF 1'474'276 à 1'290 foyers en difficulté financière. Pour ce qui concerne les intempéries en Suisse, la CB a approuvé des financements de projets à hauteur de CHF 1'064'164. Dans le cadre de la collecte pour Bondo et ses environs, la CB a approuvé le versement de CHF 164'000 pour l'aide d'urgence, dans l'attente des projets de réhabilitation.

Au total, la CB a versé en 2017 CHF 62'094'671 à l'étranger et en Suisse, ce qui a permis de venir en aide à près de 10 millions de personnes à travers le monde.

STRATÉGIE ET RÉSULTAT FINANCIER

Comme par le passé, la CB a placé auprès d'institutions bancaires les fonds qui lui ont été confiés, dans l'attente de leur utilisation. La stratégie financière de la CB, approuvée et contrôlée par la Commission de Gestion Financière (COGEFI), reste prudente basée sur la conservation du capital. Transparente, elle vise à assurer en tout temps les liquidités nécessaires au financement des projets en cours, tout en dégagant un certain revenu qui doit permettre dans la mesure du possible de couvrir les frais de fonctionnement. La fortune sous gestion est divisée en trois parties : liquidités et placements à court terme (inférieurs à 12 mois), placements à moyen terme (12 à 48 mois) et investissements à long terme (supérieurs à 4 ans). Cette dernière partie, qui ne doit pas dépasser 45% du portefeuille total, a été placée auprès de deux instituts financiers suite à un appel d'offres réalisé avec la collaboration de PPC Metrics.

Cette stratégie financière a permis de dégager un résultat financier de CHF 2'458'838 en 2017 dans un contexte global volatil mais plutôt positif, marqué cependant par des taux négatifs et un rendement médiocre sur les marchés obligataires. La stratégie financière de la CB reste judicieuse selon les experts de la COGEFI.

En 2017, la COGEFI et le Conseil de Fondation ont entériné la Charte d'Investissement responsable de la Chaîne du Bonheur, mise en place avec l'accompagnement de ConserInvest, société spécialisée dans ce domaine. La Charte renforce les principes de base qui doivent présider aux investissements de la Fondation pour assurer que ceux-ci soient en accord avec sa mission. Un premier contrôle de l'implémentation de ces principes se fera début 2018.

CHARGES ET SPONSORING

Les frais de fonctionnement de la CB se sont élevés à CHF 3'769'747, dont CHF 239'852 en lien direct avec des collectes non budgétées (Afrique, Bondo et Rohingya).

La CB a bénéficié comme par le passé du soutien de son partenaire traditionnel Swisscom avec une contribution de CHF 66'351 dont CHF 16'351 sous forme de prestations. Les réviseurs Mazars apportent également un soutien au fonctionnement. Au total, les contributions au fonctionnement reçues en 2017 s'élèvent à CHF 71'351.

Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à CHF 3'698'396 en augmentation de 8,7% par rapport à l'année précédente (+CHF 297'700). Cette augmentation s'explique principalement par l'organisation d'une journée nationale de collecte pour l'Afrique et par les différents appels aux dons lancés pendant l'année qui ont permis de réunir plus de CHF 38 millions au total, mais aussi par l'étude sur le comportement des donateurs confiée à FehrAdvice pour conforter les bases d'une nouvelle stratégie de communication. En 2017, la CB a en outre dû verser un montant de CHF 165'000 à sa Caisse de Pension suite à l'abaissement du taux technique.

RÉSULTAT 2017

Le résultat financier et autres revenus enregistrés en 2017 ne permettent pas de couvrir les frais de fonctionnement, le résultat s'établissant à - CHF 1'235'399. Pour assurer cette couverture, le Comité a approuvé la dissolution partielle du quota de sécurité financière du fonds Népal, soit CHF 800'000 (2.5% de la collecte), en ligne avec la décision qui prévoit la possibilité de prélever au maximum de 5% sur les collectes pour couvrir les frais. Après cette dissolution et après attribution des legs aux fonds de projets selon la décision du CF, le solde négatif est de CHF 435'399. Pour couvrir ce solde, le CF a approuvé lors de sa séance du 19 mars 2018 la dissolution d'une partie de la réserve d'exploitation, à hauteur de CHF 440'000. Après le report du résultat de l'exercice précédent et les dissolutions susmentionnées, le solde à reporter s'établit à **CHF 4'601**.

EVALUATION DES RISQUES

La Chaîne du Bonheur a documenté l'évaluation des risques dans le cadre du processus de gestion des risques existants. Lors de sa séance du 6 décembre 2017, le Conseil de Fondation a revu les différents risques et confirmé les mesures à prendre pour réduire et faire face à ces risques. Le Conseil de Fondation procède à cet exercice chaque année et ajuste les mesures lorsque nécessaire. Deux tableaux sont établis annuellement : le tableau des risques et un tableau croisé qui résume l'interaction entre probabilité et impact.

Un risque majeur a été identifié pour 2018 :

- La disparition ou l'affaiblissement significatif de la SSR : une acceptation de l'initiative No Billag le 4 mars 2018 aurait représenté un risque majeur pour la CB. D'autres initiatives du même type pourraient à l'avenir affaiblir la SSR et avoir une influence sur son partenariat avec la CB. La CB a développé un plan de communication sur les avantages de son partenariat avec la SSR pour informer ses donateurs et partenaires professionnels et mène une réflexion sur les implications d'un tel affaiblissement sur son fonctionnement, et sur les pistes à explorer pour la suite. Le Comité et le CF ont également discuté de divers scénarios lors de leurs réunions.

D'autres risques ont été considérés comme potentiellement significatifs :

- Des campagnes de dénigrement (presse, radio, internet) peuvent entacher la réputation de la CB : un nouveau concept de gestion de crise a été élaboré qui définit les rôles et établit les principes de concertation avec la SSR et les organisations partenaires si nécessaire.
- La volatilité des marchés financiers et le risque de taux négatifs:

l'effet pourrait être significatif pour la performance et donc le résultat financier de la Chaîne du Bonheur. La direction et la COGEFI sont à la recherche d'alternatives de placements. Une charte d'investissement responsable a par ailleurs été développée pour assurer la cohérence entre les investissements et la mission de la CB.

- La diminution du capital et donc des revenus pour couvrir les frais de fonctionnement : la Chaîne du Bonheur réfléchit à d'autres mécanismes pour la couverture de ses frais de fonctionnement. Des mesures d'économie pourraient également être introduites si nécessaire et si souhaité par le Conseil de Fondation.

BILAN 2017

	Annexe	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
ACTIF			
Liquidités et équivalent		23'325'422	28'167'122
Titres	3	2'468'418	3'863'129
Compte de régularisation d'actifs	4	338'611	234'436
Actif circulant		26'132'451	32'264'687
Immobilisations corporelles	5	21'166	24'121
Immobilisations incorporelles	5	565	5'791
Titres (obligations et fonds de placement)	3	49'412'877	65'616'898
Actif immobilisé		49'434'607	65'646'810
ACTIF		75'567'058	97'911'497

	Annexe	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
PASSIF			
Fournisseurs divers		83'796	31'692
Compte de régularisation de passifs	4	101'671	138'207
Capitaux étrangers		185'467	169'899
Fonds avec affectation			
- disponibles		37'489'706	55'341'149
- engagés		27'124'529	32'586'195
Sous-total		64'614'235	87'927'344
Fonds sans affectation à une collecte spécifique			
- disponibles		118'602	4'041
- engagés		0	51'663
Sous-total		118'602	55'704
Fonds affectés	6	64'732'837	87'983'048
Capital de fondation	7	200'000	200'000
Réserve d'exploitation	11	2'410'900	2'980'900
Réserve financière	11	5'780'900	5'780'900
Résultat reporté		2'629	27'651
Résultat de l'exercice	19	2'254'325	769'099
Fonds propres		10'648'754	9'758'550
PASSIF		75'567'058	97'911'497

COMPTE D'EXPLOITATION 2017

	Annexe	CHF 2017	CHF 2016
Recettes affectées (dons)		38'101'376	17'948'376
Recettes non affectées (legs et héritages)		2'692'353	1'364'122
TOTAL PRODUITS DE COLLECTES		40'793'729	19'312'498
Versements fonds à des tiers		-62'094'671	-45'470'428
Remboursements sur projets		178'962	1'470'026
TOTAL VERSEMENTS		-61'915'709	-44'000'402
Frais de personnel «Projets»		-801'669	-696'505
Charges sociales «Projets»	12	-317'441	-211'631
Honoraires experts/président COPRO		-93'675	-87'097
Honoraires experts Pool		-20'055	-4'600
Frais COPRO		-9'122	-15'423
Frais de voyages, représentation		-19'464	-20'209
Frais de missions		-2'165	-6'394
Informatique		-48'222	-45'799
Séminaires/Formation		-14'192	-8'839
Charges de projets		-1'326'004	-1'096'495
TOTAL CHARGES DIRECTES DE PROJETS		-63'241'713	-45'096'897
Frais de personnel fixe		-979'818	-1'044'757
Frais de personnel auxiliaire		-31'698	-37'794
Charges sociales	12	-387'983	-317'446
Recrutement, frais divers du personnel, formation		-23'374	-15'777
Loyers, charges locatives		-162'574	-165'877
Frais de bureau, administration		-49'386	-78'593
Frais de port, affranchissements		-8'961	-10'603
Imprimés		-20'526	-22'571
Frais de voyages, représentation		-23'789	-30'313
Frais de compte postal		-4'816	-10'404
Frais de banques et cartes de crédit		-10'455	-21'273
Informatique		-58'938	-68'698
Honoraires mandats donnés		-119'306	-92'739
Information, multimédia, RP		-154'796	-264'356
Frais de collectes		-347'196	-149'414
Séminaires		-8'950	-1'618
Frais généraux		-19'089	-17'208
Amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	5	-32'088	-39'761
Frais de fonctionnement		-2'443'743	-2'389'201
TOTAL CHARGES DE PRESTATIONS FOURNIES		-65'685'456	-47'486'097

	Annexe	CHF 2017	CHF 2016
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION		-24'891'727	-28'173'600
Produits financiers		3'000'147	2'380'311
Charges financières		-541'310	-635'438
Résultat financier	10	2'458'838	1'744'873
Contributions au fonctionnement		71'352	85'000
Produits divers		1'530	1'263
Autres revenus		72'882	86'263
RÉSULTAT FINANCIER ET AUTRES REVENUS		2'531'719	1'831'136
Résultat avant variation des fonds affectés		-22'360'008	-26'342'464
VARIATION DES FONDS			
Fonds affectés :			
Dons reçus (y.c. transferts)		-38'101'376	-17'948'376
Attribution		-38'101'376	-17'948'376
Dissolution des fonds à des tiers		62'018'008	45'311'031
Attribution remboursements sur projets		-178'962	-1'470'026
Prélèvement net		61'839'046	43'841'005
Dissolution pour couverture des frais de fonctionnement	13	800'000	1'059'537
Variation des fonds affectés		24'537'670	26'952'166
Fonds sans affectation à une collecte spécifique :			
Dons reçus (y.c. transferts)		0	0
Attribution		0	0
Dissolution du fonds à des tiers		76'663	159'397
Prélèvement net		76'663	159'397
Variation du Fonds sans affectation à une collecte spécifique		76'663	159'397
RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION	19	2'254'325	769'099

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



MAZARS SA
Chemin de Blandonnet 2
CH-1214 Vernier

Téléphone +41 22 708 10 80
Téléfax +41 22 708 10 88
TVA N° CHE-116.331.176
www.mazars.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur comprenant le bilan, le compte d'exploitation, l'état des variations du capital, le mouvement des fonds, l'état des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les normes Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, aux statuts et au règlement.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

Joël Schneuwly
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé

Genève, le 28 février 2018

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, état des variations du capital, mouvement des fonds, état des flux de trésorerie et annexe)

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2017

CHF	Capital initial	Attribution	Transferts de fonds internes	Prélèvements nets	Dissolution	Capital final
Fonds avec affectation	87'927'344	38'101'376	1'224'561	-61'839'046	-800'000	64'614'235
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	55'704	0	139'561	-76'663	0	118'602
Total Fonds affectés	87'983'048	38'101'376	1'364'122	-61'915'709	-800'000	64'732'837
Capital de fondation	200'000	0	0	0	0	200'000
Réserve financière	5'780'900	0	0	0	0	5'780'900
Réserve d'exploitation	2'980'900	-570'000	0	0	0	2'410'900
Attribution réserve (legs)	0	0	0	0	0	0
Résultat reporté	796'750	570'000	-1'364'122	0	0	2'629
Résultat exercice	0	2'254'325	0	0	0	2'254'325
Capital de l'organisation	9'758'550	2'254'325	-1'364'122	0	0	10'648'754

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2016

CHF	Capital initial	Attribution	Transferts de fonds internes	Prélèvements nets	Dissolution	Capital final
Fonds avec affectation	112'539'339	17'948'376	2'340'171	-43'841'005	-1'059'537	87'927'344
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	215'101	0	0	-159'397	0	55'704
Total Fonds affectés	112'754'440	17'948'376	2'340'171	-44'000'402	-1'059'537	87'983'048
Capital de fondation	200'000	0	0	0	0	200'000
Réserve financière	5'780'900		0	0	0	5'780'900
Réserve d'exploitation	5'280'900	-2'300'000	0	0	0	2'980'900
Attribution réserve (legs)	0		0	0	0	0
Résultat reporté	67'823	2'300'000	-2'340'171	0		27'651
Résultat exercice	0	769'099	0	0	0	769'099
Capital de l'organisation	11'329'623	769'099	-2'340'171	0	0	9'758'550

MOUVEMENT DES FONDS 2017 1/2

	Fonds disponibles au 1.1.17	Attribution/affectation dons	Attribution/affectation legs	Engagements 2017 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2017 *	Transferts internes de soldes de fonds **	Fonds disponibles au 31.12.17	Fonds engagés au 1.1.17	Engagements 2017 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Paiements aux projets	Fonds engagés au 31.12.17	Fonds disponibles et engagés au 31.12.17
Aide sociale en Suisse (collecte permanente)	1'270'598	36'089		-254'944	900		115'781	1'168'424	0	254'944	900	-900	-254'944	0	1'168'424
Aide à l'enfance (collecte permanente)	2'974	0		23'445			-26'419	0	216'816	-23'445			-193'371	0	0
Child Welfare	229'765	103'047		0			26'419	359'232	1'061'451	0			-506'000	555'451	914'683
Intempéries en Suisse (collecte permanente)	3'635'446	71'222		-1'550'678	8'857		459'819	2'624'666	139'066	1'550'678	8'857	-8'857	-1'689'744	0	2'624'666
Asie (collecte permanente)	946'608	1'534		-333'936			-614'205	0	50'000	333'936			-383'936	0	0
Afrique (collecte permanente)	397'680	18'280		-236'701			-7'585	171'675	220'578	236'701			-474'016	-16'737	154'938
Amérique latine (collecte permanente)	524'657	4'002		82'271			-610'931	0	304'431	-82'271			-222'160	0	0
Séisme Asie du Sud (Tsunami)	454'002	0		-91'717			-362'286	0	300'392	91'717			-392'108	1	1
Cala Sannitica	389'391	20		-127'972	600			262'039	0	127'972	600	-600	-127'972	-1	262'038
Asie 2009	261'686	0		0			-261'686	0	0	0				0	0
Malaria «JRz» 2009	13'027	0		21'635			-34'662	0	60'000	-21'635			-38'365	0	0
Séisme Haïti	311'804			-51'116				260'687	2'177'339	51'116			-1'209'883	1'018'572	1'279'260
Enfants victimes de conflits «JRz» 2010	56'826	0		0			-56'826	0	100'000	0			-70'000	30'000	30'000
Inondations Pakistan	370'922			68'619				439'541	2'537'429	-68'619			-1'557'065	911'745	1'351'286
Sécheresse Afrique de l'est	148'151			28'191				176'342	703'621	-28'191			-31'809	643'621	819'963
Mères en détresse «JRz» 2011	39'085	0		-1'394			-37'691	0	56'596	1'394			-40'395	17'595	17'595
Eau «JRz» 2012	6	0		0			-6	0	441'811	0			-253'353	188'458	188'458
Syrie	2'069'560	737'526		-1'606'792				1'200'295	910'989	1'606'792			-1'967'781	550'000	1'750'295
Inondations Europe	9'621	0		0			-9'621	0	0	0				0	0
Typhon Haiyan - Philippines	3'010'972	600		-158'163				2'853'409	6'253'540	158'163			-5'026'970	1'384'733	4'238'142
Enfants dans les bidonvilles «JRz» 2013	210'264	0		3'057	323		-213'644	0	504'538	-3'057	323	-323	-365'083	136'398	136'398
Inondations Balkans 2014	49'825			-49'825				0	384'982	49'825			-130'709	304'098	304'098
Gaza 2014	7'495	0		0			-7'495	0	0	0				0	0
Irak 2014	115'330	0		0			-115'330	0	0	0				0	0
Victimes de mesures de coercition	368'751	91'068		0			-459'819	0	0	0				0	0
Familles en fuite «JRz» 2014	50'282	0		4'121			-54'403	0	1'096'308	-4'121			-890'252	201'935	201'935
Yvonne Vogt	2'301'208	79'755	1'085'000	-2'098'634				1'367'329	387'696	2'098'634			-948'000	1'538'330	2'905'659
Vanuatu 2015	574'816	0		1'477			-576'293	0	50'000	-1'477			-48'523	0	0
Népal 2015	9'944'042	8'300		-5'854'977		-800'000		3'297'365	8'241'978	5'854'977			-8'787'990	5'308'965	8'606'330

* Dissolution 2,5% de la collecte Népal pour couverture frais fonctionnement, recommandation du Comité du 06.02.2018, confirmée par Conseil de Fondation le 19.3.18

** Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2017

MOUVEMENT DES FONDS 2017 2/2

	Fonds disponibles au 1.1.17	Attribution/ affectation dons	Attribution/ affectation legs	Engagements 2017 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2017 *	Transferts internes de soldes de fonds **	Fonds disponibles au 31.12.17	Fonds engagés au 1.1.17	Engagements 2017 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Paiements aux projets	Fonds engagés au 31.12.17	Fonds disponibles et engagés au 31.12.17
Réfugiés	13'365'539	323'824		-11'125'462	165'614		186'849	2'916'364	4'520'264	11'125'462	165'614	-165'614	-10'877'289	4'768'437	7'684'801
Jeunes en rupture «JRz» 2015	1'150'754	235		-1'142'339			154'689	163'340	1'076'308	1'142'339			-1'332'750	885'897	1'049'236
Catastrophe climatique Afrique AFR16	797'809	16'550		-727'086				87'273	290'062	727'086			-722'215	294'933	382'206
Cœur à Cœur 2016	870'683	630'345		-1'500'463	2'668			3'233	0	1'500'463	2'668	-2'668	-1'350'663	149'800	153'033
Séisme Italie 2016	163'671	13'166		-165'670				11'167	0	165'670			-165'670	0	11'167
Enfants seuls en fuite «JRz» 2016	3'978'045	2'666'766		-3'681'741			72'359	3'035'430	0	3'681'741			-2'685'157	996'584	4'032'014
Ouragan Matthew Haïti 2016	7'249'853	182'863		-5'481'170				1'951'546	500'000	5'481'170			-4'638'559	1'342'611	3'294'157
Innovation	0		139'561	0				139'561	0	0				0	139'561
Early Response Fund	0	189'081		-1'121'610			2'432'986	1'500'457	0	1'121'610			-874'010	247'600	1'748'057
Famine en Afrique AFR17	0	19'142'807		-18'280'321				862'486	0	18'280'321			-12'996'825	5'283'496	6'145'982
Bondo 2017	0	5'893'621		-164'000				5'729'621	0	164'000			-164'000	0	5'729'621
Rohingya 2017	0	4'019'033		-982'447				3'036'586	0	982'447			-600'440	382'007	3'418'593
Cœur à Cœur 2017	0	594'517		0				594'517	0	0				0	594'517
Education-formation jeunes «JRz» 2017	0	3'107'314		0				3'107'314	0	0				0	3'107'314
Ogni Centesimo Conta OCC17	0	169'809		0				169'809	0	0				0	169'809
Total fonds avec affectation	55'341'149	38'101'376	1'224'561	-56'556'342	178'962	-800'000	0	37'489'706	32'586'195	56'556'342	178'962	-178'962	-62'018'008	27'124'529	64'614'235
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	4'041	0	139'561	-25'000				118'602	51'663	25'000			-76'663	0	118'602
Total fonds en CHF	55'345'191	38'101'376	1'364'122	-56'581'343	178'962	-800'000	0	37'608'308	32'637'858	56'581'343	178'962	-178'962	-62'094'671	27'124'530	64'732'838

* Dissolution 2,5% de la collecte Népal pour couverture frais fonctionnement, recommandation du Comité du 06.02.2018, confirmée par Conseil de Fondation le 19.3.18

** Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2017

TABLEAU DES FLUX TRÉSORERIE

	CHF 2017	CHF 2016
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat avant attribution au capital de l'organisation	2'254'325	769'099
Ajustements pour :		
Utilisation réserve de cotisation employeur LPP pour paiement contributions 2017 (note 12 annexe)	0	52'676
Amortissements	32'088	39'761
Variation de valeur boursière des titres et différences de change non réalisées	-2'095'879	-1'341'080
Variation des fonds avec affectation	-24'537'670	-26'952'166
Variation des fonds sans affectation à une collecte spécifique	-76'663	-159'397
Variation des comptes de régularisation d'actifs	-104'175	212'870
Variation des comptes de régularisation de passifs	15'569	1'370
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	-24'512'405	-27'376'867
Investissements en immobilisations corporelles	-5'281	-4'231
Investissements en immobilisations incorporelles	-18'625	-11'582
Vente de titres (obligations et fonds de placements)	19'694'611	11'113'127
Flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement	19'670'704	11'097'314
Flux de trésorerie résultant des opérations de financement	0	0
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	-4'841'701	-16'279'553
Liquidités au 1er janvier	28'167'122	44'446'675
Liquidités au 31 décembre	23'325'422	28'167'122
AUGMENTATION / DIMINUTION DES LIQUIDITES	-4'841'701	-16'279'553

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2017

1. PRINCIPE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels, établis et présentés selon les dispositions des Swiss GAAP RPC comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance.

2. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels se réfèrent au principe du coût d'acquisition, qui repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes essentiels d'évaluation des postes du bilan figurent directement dans le commentaire détaillé de la position. Sans autre mention, les autres rubriques du bilan sont évaluées à la valeur nominale moins les correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

Conversion des monnaies étrangères:

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les gains et les pertes sur cours provenant de transactions en devises étrangères sont ainsi pris en considération dans le compte d'exploitation.

3. TITRES

Les titres sont portés au bilan à la valeur boursière.

Au bilan, dans l'actif circulant, sous la rubrique «Titres» figurent les obligations dont l'échéance est inférieure à un an à compter de la date de clôture. Au bilan, dans l'actif immobilisé, sous la rubrique «Titres (obligations et fonds de placement)» figurent les obligations dont l'échéance est supérieure à un an à compter de la date de clôture et les fonds de placements à long terme.

4. COMPTE DE RÉGULARISATION

Les actifs et les passifs inscrits à ces comptes servent uniquement à régulariser les écritures (produits et charges) entre deux périodes comptables.

	2017 CHF	2016 CHF
Actifs : Intérêts courus	40'974	24'554
Impôts anticipés	115'749	45'691
Montants à recevoir	181'888	164'191
Total	338'611	234'436
Passifs : Charges à payer	101'671	138'207
Fournisseurs divers	83'796	31'692
Total	185'467	169'899

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les achats jusqu'à CHF 500 et le petit mobilier de bureau ne sont pas inscrits au bilan, mais directement imputés au compte d'exploitation.

Les amortissements sont effectués à partir de la valeur d'acquisition, linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

- Logiciels, mise à jour et développement de programmes informatiques : 2 ans
- Ordinateurs, équipement de bureau, appareils de bureau, agencements : 3 ans
- Aménagement bureaux : 5 ans

	2017 CHF	2016 CHF
Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles	383'000	383'000

Exercice 2017	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.17		4'840	50'273	104'235	141'958	57'898	28'256	387'461
Entrées				5'281		17'496	1'129	23'906
Sorties		0						0
Situation au 31.12.17		4'840	50'273	109'516	141'958	75'394	29'385	411'367
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.17		-4'840	-49'874	-94'488	-127'985	-57'898	-22'465	-357'550
Sorties								0
Amortissements		0	-399	-9'597	-6'987	-8'748	-6'356	-32'087
Etat au 31.12.17		-4'840	50'273	-104'085	-134'972	-66'646	-28'821	-389'637
Total valeurs comptables résiduelles		0	0	5'431	6'986	8'748	564	21'730
Immobilisations par catégorie					12'416		9'312	

Exercice 2016	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.16		4'840	50'273	100'004	141'958	57'898	16'674	371'647
Entrées				4'231			11'582	15'813
Sorties		0						0
Situation au 31.12.16		4'840	50'273	104'235	141'958	57'898	28'256	387'461
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.16		-3'660	-47'587	-84'691	-119'418	-46'949	-15'485	-317'789
Sorties								0
Amortissements		-1'180	-2'287	-9'797	-8'567	-10'949	-6'981	-39'761
Etat au 31.12.16		-4'840	-49'874	-94'488	-127'985	-57'898	-22'465	-357'550
Total valeurs comptables résiduelles		0	399	9'748	13'974	0	5'791	29'912
Immobilisations par catégorie					24'120		5'791	

6. FONDS AFFECTÉS

Le tableau du « mouvement des fonds » expose les variations enregistrées au cours de l'exercice 2017. Le tableau est divisé en deux parties: les « Fonds disponibles » représentent les fonds qui n'ont pas encore été attribués à des projets spécifiques. Les « Fonds engagés » au 31.12 donnent une vision claire des montants réservés pour des projets mais non encore payés. La dernière colonne récapitule les avoirs totaux qui figurent dans les comptes de la CB.

Les produits des collectes de fonds sont comptabilisés lors de leur encaissement et sont affectés aux fonds respectifs pour lesquels les collectes ont été lancées (« Attributions / affectations dons »). Ces fonds sont attribués aux projets des organisations d'entraide partenaires sur la base de demandes de contribution ayant reçu l'approbation de la Commission de Projets (COPRO) (« Engagements 2017 »). Le versement des contributions aux organisations d'entraide partenaires s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des projets (« Paiements aux projets »); le financement des étapes suivantes est dépendant des résultats obtenus dans les premières phases. Lors du rapport final de projet, les éventuels fonds versés mais non utilisés par les organisations d'entraide partenaires sont restitués à la Fondation et sont réaffectés dans les fonds (« Remboursements de projets »).

En 2017, sur décision du Conseil de Fondation du 25 avril 2017, CHF 139'561 ont été attribués au fonds « Innovation », CHF 139'561 au fonds « Sans affectation à une collecte spécifique » et CHF 1'085'000 au fond Yvonne Vogt, provenant des legs 2016 (voir note 19).

7. CAPITAL DE DOTATION

Un capital de CHF 200'000 a été affecté à la Fondation lors de sa constitution. Celui ci a été constitué par les intérêts cumulés des sommes provenant d'appels de la Chaîne du Bonheur antérieurs à l'existence de la Fondation.

8. ORGANES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur ne sont pas rétribués par la Fondation.

9. PRESTATIONS A TITRE GRATUIT

Les prestations des téléphonistes bénévoles, des animateurs radio/TV et les autres prestations SRG SSR lors des appels aux dons ne peuvent pas être quantifiées et sont mentionnées ici pour mémoire.

10. DÉTAIL CONCERNANT LE RÉSULTAT FINANCIER

	CHF 2017	CHF 2016
Intérêts sur c/c, placements et obligations	395'647	437'654
Plus-values sur titres (cours et changes) réalisées	110'397	112'537
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	149'380	80'919
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	2'344'724	1'749'202
Produits financiers	3'000'147	2'380'311
Courtage, commissions, TF, frais, droits de garde, etc.	-54'466	-63'913
Moins-values sur titres (cours et changes) réalisées	-191'006	-265'749
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	0	-19'287
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	-295'838	-286'489
Charges financières	-541'310	-635'438
Total résultat financier	2'458'838	1'744'873

Les plus-values/moins-values sur titres issues des mandats discrétionnaires confiés aux banques sont considérées comme non-réalisées jusqu'au retrait de l'intégralité du mandat. Ces plus-values nettes figurent ci-dessus (2017: CHF 2'048'886 / 2016: CHF 1'462'713).

11. RÉSERVE FINANCIÈRE ET RÉSERVE D'EXPLOITATION

La réserve financière d'une part et la réserve d'exploitation d'autre part ont été constituées initialement en 2012 afin d'assurer le fonctionnement de la Fondation pour les années à venir indépendamment de l'évolution des marchés financiers. Les attributions aux réserves ou dissolutions sont décidées par le Conseil de Fondation. Lors de la séance du 25 avril 2017, celui-ci a décidé de prélever CHF 570'000 de la réserve d'exploitation pour couvrir les frais de fonctionnement.

12. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (LPP)

Le personnel de la Chaîne du Bonheur est affilié auprès de la Caisse de Pension SRG SSR (CPS), institution juridiquement indépendante. Le 1er janvier 2014, la CPS est passée du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations et le taux d'intérêt technique a été abaissé de 4% à 3.25%. Le 1er janvier 2017, le taux d'intérêt technique a une nouvelle fois été abaissé, à 2,75%. Suite à cette baisse, la CB a dû verser un montant de CHF 164'658 à la CPS afin de préserver les rentes. Une nouvelle baisse du taux technique à 2,25% est prévue pour le 1er janvier 2020. Au 31 décembre 2017, le degré de couverture de la CPS s'élevait à 105%.

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

En CHF	Excédent / découvert	Part économique de l'entité		Var.exer.préc. et avec effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		31.12.17	31.12.16			2017	2016
Institution de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	420'889	420'889	247'188
Total	0	0	0	0	420'889	420'889	247'188

13. DISSOLUTION POUR COUVERTURE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Lors de sa séance du 06.02.2018, le Comité du Conseil de Fondation a recommandé la dissolution de 2,5% du fonds Népal (CHF 800'000), soit la moitié du pourcentage autorisé par le CF pour couvrir les frais de fonctionnement. En effet, le résultat financier de 2016, bien que positif, n'a pas permis de couvrir les frais de fonctionnement. Cette mesure exceptionnelle a déjà été appliquée. Elle est conforme aux dispositions de l'article 6.2 des Statuts. La dissolution a été acceptée par le Conseil de Fondation le 19.03.2018.

14. NOMBRE DE COLLABORATEURS

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle est compris entre 10 et 50

15. DETTES ENVERS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

	CHF 2017	CHF 2016
Dettes envers des institutions de prévoyance	-	-

16. HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

	CHF 2017	CHF 2016
Honoraires pour des prestations en matière de révision	36'000	36'000

17. VALEUR RÉSIDUELLE DES DETTES DÉCOULANT D'OPÉRATIONS DE BAIL

	CHF 2017	CHF 2016
Bail fixe jusqu'au 30.9.2019 pour les bâtiments de bureau	41'370	63'210

18. Événements postérieurs à la clôture

Le Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date d'arrêté des comptes qui nécessite une modification des états financiers présentés.

19. AFFECTATION DU RÉSULTAT

	Décision Conseil de Fondation 19.03.2018	Décision Conseil de Fondation 25.04.2016
	CHF 2017	CHF 2016
Résultat de l'exercice	2'254'325	769'099
Résultat reporté de l'exercice précédent	2'629	27'651
Total	2'256'954	796'750
Attribution legs 2016 / 2015 aux fonds	-2'692'353	-1'364'122
Compensation du découvert par réserve d'exploitation	440'000	570'000
Solde à reporter à compte nouveau	4'601	2'629
